



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de
l'Environnement**

**Avis de consultation du public
dechetterie de Mallemort**

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 2 avril 2021, il sera procédé à une consultation du public au sujet de la demande formulée par Métropole Aix Marseille Provence - conseil de territoire du pays salonais afin d'exploiter une déchetterie sur la commune de commune de Mallemort (13370), au Pont de la Tour (régularisation d'activité).

Le dossier et les registres de consultation du public seront déposés en mairie de Mallemort **du 29 avril 2021 au 29 mai 2021 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée, à l'adresse ci-dessous.

L'adresse du service concerné est la suivante :

- **Mairie de Mallemort, 6 cours Victor Hugo, 13370 Mallemort.**

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de la consultation du public, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de la configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Les frais occasionnés par la mise à disposition des moyens nécessaires à la sécurité sanitaire dans le prolongement du bon déroulement de la consultation du public seront susceptibles d'être pris en charge par le pétitionnaire.

En vertu de l'article R.512-46-18 du code de l'environnement, l'autorité compétente pour prendre la décision correspondante est le préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté préfectoral, sous la forme d'une décision individuelle.

La décision finale pourra être éventuellement assorties de prescriptions particulières ou faire l'objet d'un refus d'enregistrement.

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau

Gilles BERTOTHY